



Wallonie

Carlo DI ANTONIO - Ministre du Gouvernement wallon

Environnement
Bien-être animal
Aménagement du Territoire
Transports et Mobilité

TROUVEZ OÙ VOUS Baigner en Wallonie !

Les sites officiels de baignade qui seront ouverts au public jusqu'au 15 septembre

La Wallonie compte 33 zones de baignade officielles dont 25 seront ouvertes durant la saison estivale en raison de leur conformité aux critères de qualité.

Tous ces sites font l'objet de contrôles de qualité régulier, notamment en termes bactériologique, par l'Administration wallonne.

Entre 2010 et 2015, le nombre de sites conformes est passé de 20 à 25, et le nombre de sites d'excellente qualité est passé de 9 à 16.

Quelles sont les zones de baignade ouvertes pour la saison balnéaire 2016:

NOM	Etat	Province
La Plage de Renipont	Excellent	Brabant wallon
Le Lac de Féronval	Excellent	Hainaut
Le Lac de Claire Fontaine	Bon	Hainaut
Le Grand large à Nimy	Excellent	Hainaut
Le Grand large à Péronnes	Suffisant	Hainaut
Le Plan d'eau de la Marlette	Bon	Hainaut
Le Lac de Robertville	Excellent	Liège
Les Etangs de Recht (*)	Excellent	Liège
Le Centre de Worriken	Excellent	Liège
La Vallée du Rabais (*)	Excellent	Luxembourg
Le Centre Sportif de Saint-Léger	Excellent	Luxembourg
Le Centre Sportif de Libramont	Excellent	Luxembourg
Le Lac de Chérapont	Excellent	Luxembourg

La Semois à Chiny	Bon	Luxembourg
La Semois à Herbeumont	Bon	Luxembourg
La Semois à Bouillon (pont de la Poulie)	Bon	Luxembourg
L'Ourthe à Maboge	Excellent	Luxembourg
La Semois à Bouillon (pont de France)	Suffisant	Luxembourg
Le Lac de Falemprise	Excellent	Namur
Le Lac du Ry Jaune	Excellent	Namur
Le Lac de la Plate Taille	Excellent	Namur
Le Lac de Bambois	Excellent	Namur
La Semois à Membre	Suffisant	Namur
La Semois à Alle-sur-Semois	Bon	Namur
La Semois à Vresse-sur-Semois	Excellent	Namur

En raison de la qualité insuffisante de l'eau, la baignade sera interdite dans les sites de :

- L'Amblève à Coe
- Le Lac de Neufchâteau
- La Semois à Lacuisine
- L'Ourthe à Hotton
- L'Ourthe à Noisieux
- La Lesse à Pont-à-Lesse
- La Lesse à Hulsonniaux
- La Lesse à Houyet

A exception du Lac de Neufchâteau, ces sites non conformes sont localisés en rivière où la qualité bactériologique est largement dépendante des conditions climatiques. Elle se dégrade lors des événements pluvieux suite, notamment au ruissellement de terres agricoles et de pâturages, aux rejets d'égouts ou encore au débordement des déversoirs d'orage.

4 autres zones de baignade officielles viennent d'être définitivement supprimées en raison de la qualité médiocre de l'eau. Il s'agit des sites de Nonceveux, Belvaux, Ouren et Royompré. Ils étaient par ailleurs très peu fréquentés, peu propice à la baignade et ne disposaient d'aucune infrastructure aménagée.